



Le Ministre des Affaires intérieures et le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen du développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;

Vu le règlement (UE) 2021/1147 du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds « Asile, migration et intégration » (ci-après AMIF) ;

Vu le règlement (UE) 2021/1148 du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (ci-après BMVI) ;

Vu le règlement (UE) 2021/1149 du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds pour la sécurité intérieure (ci-après ISF) ;

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2022)8722 du 24 novembre 2022 portant approbation du programme du Luxembourg pour le soutien du AMIF pour la période de 2021 à 2027 ;

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2022)8781 du 25 novembre 2022 portant approbation du programme du Luxembourg pour le soutien du ISF pour la période de 2021 à 2027 ;

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2022)8782 du 25 novembre 2022 portant approbation du programme du Luxembourg pour le soutien du BMVI pour la période de 2021 à 2027 ;

Arrête :

Art 1^{er} : Il est institué pour le Grand-Duché de Luxembourg un Comité de suivi de la période de programmation 2021-2027 du AMIF, ISF et BMVI en conformité avec l'article 38 du règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021.

Art. 2 : Sont nommés membres effectifs de ce comité avec voix délibérative ;

Monsieur Jeff THEISEN, représentant le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil qui assure la direction de l'autorité de gestion du AMIF;

Madame Claudia CARVAS, représentant la Police Grand-Ducale qui assure la direction de l'autorité de gestion du ISF et du BMVI ;

Madame Conny HEUERTZ, représentant la Division du Vivre ensemble du Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil ;

Madame Adisa CALAKOVIC, représentant l'Office national de l'accueil ;

Monsieur Marc REINHARDT, représentant la Direction générale de l'immigration du Ministère des Affaires intérieures ;

Madame Cristina RIBEIRO, représentant le Bureau des passeports, visas et légalisation du Ministère des Affaires extérieures et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur ;

Monsieur Guy ZENNER, représentant le Centre des technologies de l'information de l'Etat ;

Monsieur Pierre COLBACH, représentant le Ministère de l'Economie (Fonds FEDER) ;

Monsieur Marco DE OLIVEIRA, représentant le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;

Madame Elisabeth REISEN, représentant le Ministère de la Culture ;

Madame Juliana D'ALIMONTE, représentant le Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale ;

Monsieur André FOEHR, représentant la Direction générale de la sécurité intérieure du Ministère des Affaires intérieures ;

Monsieur Paul PETRY, représentant le Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité ;

Monsieur Pascal FLAMMANG, représentant le Ministère du Travail (Fonds FSE+) ;

Madame Katarina OJEDA, représentant le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises ;

Madame Valérie MAHE, représentant le Lëtzebuerger Flüchtlingsrot (LFR) ;

Madame Nadine CONRARDY, représentant la Croix-Rouge luxembourgeoise ;

Madame Birte NIENABER, représentant le FRANET point focal national au Luxembourg pour la European Union Agency for Fundamental Rights ;

Monsieur Daniel CONRARDY, représentant lux-Airport.

Art 3 : Sont nommés membres suppléants de ce comité avec voix délibérative qui assistent aux réunions du comité en cas d'empêchement du membre effectif :

Madame Lisa KRECKÉ, représentant le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil qui assure la direction de l'autorité de gestion du AMIF;

Madame Maria SCHICKES, représentant la Police Grand-Ducale qui assure la direction de l'autorité de gestion du ISF et du BMVI ;

Madame Anne DAEMS, représentant la Division du Vivre ensemble du Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil ;

Monsieur Rui FERNANDES, représentant l'Office national de l'accueil ;

Monsieur Alain BLISS, représentant la Direction générale de l'immigration du Ministère des Affaires intérieures ;

Madame Francine CUTAIA, représentant le Bureau des passeports, visas et légalisation du Ministère des Affaires extérieures et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur ;

Madame Isabelle MAINZ, représentant le Centre des technologies de l'information de l'Etat ;

Monsieur Bob SIMON, représentant le Ministère de l'Economie (Fonds FEDER) ;

Madame Tessy PETRO, représentant le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;

Madame Nadine ERPELDING, représentant le Ministère de la Culture ;

Madame Stéphanie VOLL, représentant le Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale;

Madame Mandy Dentzer, représentant la Direction générale de la sécurité intérieure du Ministère des Affaires intérieures ;

Monsieur Christopher WITRY, représentant le Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité ;

Madame Nora ENSCH, représentant le Ministère du Travail (Fonds FSE+) ;

Madame Vanessa SCHMIT, représentant le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises ;

Monsieur Mathieu REISER, représentant le Lëtzebuerger Flüchtlingsrot (LFR) ;

Madame Lena CAVEZ, représentant la Croix-Rouge luxembourgeoise ;

Monsieur Adolfo SOMMARRIBAS, représentant le FRANET point focal national au Luxembourg pour la European Union Agency for Fundamental Rights ;

Monsieur Yannick LECOQ, représentant lux-Airport.

Art. 4 : Sont nommés membres de ce comité avec voix consultative :

Deux représentants de l'Inspection Générale des Finances ;

Deux représentants de la Commission européenne.

Art. 5 : L'autorité de gestion peut s'adjoindre de membres de l'équipe du AMIF, ISF et BMVI aux fins de secrétariat.

Art.6 : Copie du présent arrêté ministériel sera transmise aux membres afin de leur servir de titre.

Art. 7 : Le présent arrêté prendra effet à partir de la date de la signature de l'arrêté ci-présent.

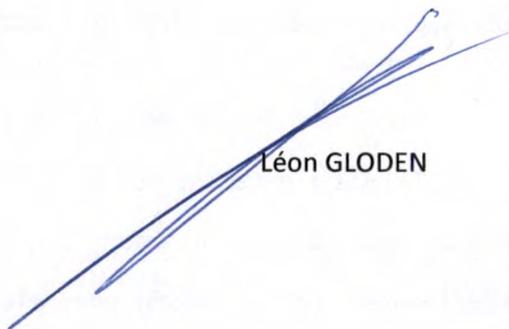
Luxembourg, le 17 Janvier 2025

Le Ministre de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized representation of the name 'Max Hahn'.

Max HAHN

Le Ministre des Affaires intérieures

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of overlapping, curved strokes that suggest the name 'Léon Gloden'.

Léon GLODEN